

Transition énergétique Québec



Guide du participant

Novoclimat

Destiné aux professionnels de la
construction

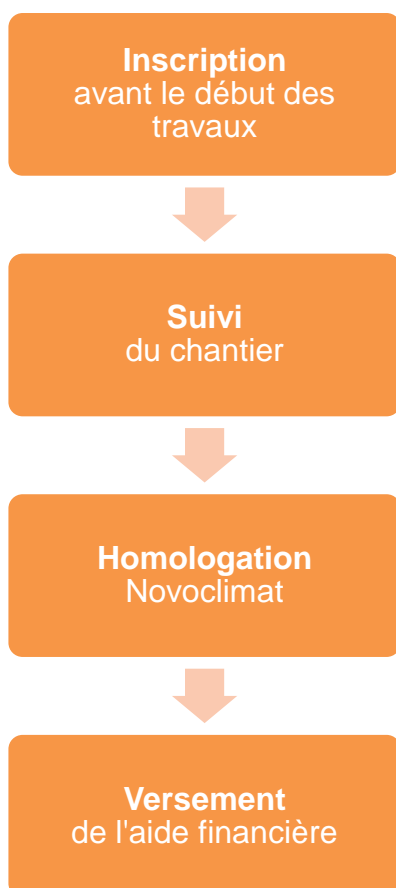
En vigueur du 12 août au
31 décembre 2020



Table des matières

1. Le programme en un coup d'œil	1
2. Volet Maison	2
2.1. Aide financière	2
3. Volet Petit bâtiment multilogement (PBM).....	3
3.1. Aide financière	3
4. Volet Grand bâtiment multilogement (GBM)	4
4.1. Aide financière	4
5. Thermopompe à air : systèmes admissibles.....	5
6. Vous avez des questions?.....	5

1. Le programme en un coup d'œil



Le programme Novoclimat encourage la construction résidentielle neuves à haute performance énergétique, selon des exigences de construction précises.

Des professionnels spécialement formés et certifiés Novoclimat collaborent afin d'assurer aux futurs occupants une habitation respectant les exigences de qualité Novoclimat en vigueur lors de sa construction. Pour construire ou inspecter des habitations homologuées Novoclimat, ces professionnels doivent suivre une formation rigoureuse leur permettant de maîtriser les exigences du programme gouvernemental.

Il est important d'inscrire votre projet avant le début de tous travaux de construction. Une fois votre projet inscrit officiellement, un conseiller évaluateur certifié assure un suivi du chantier de construction pour offrir à votre bâtiment, si toutes les conditions et exigences sont respectées, l'homologation Novoclimat.

Finalement, une aide financière est offerte.

2. Volet Maison

Les documents de référence à utiliser tout au long du processus d'homologation au programme se trouvent sur le site Web www.transitionenergetique.gouv.qc.ca :

- > [Cadre normatif Novoclimat - Maison](#)
- > [Exigences techniques Novoclimat - Maison](#)
- > [Procédures de participation Novoclimat - Maison](#)

2.1. Aide financière

L'aide financière est versée au requérant et au propriétaire conformément au tableau suivant.

	Prescriptif	Montant
Propriétaire(s)	Propriétaire(s)	2 000 \$
	Propriétaire(s) d'une première maison	2 000 \$ supplémentaires (total de 4 000 \$)
	Installation d'une thermopompe à air admissible dans l'habitation	650 \$
Requérant	Entrepreneur	1 500 \$
	Entrepreneur Novoclimat Sélect – Maison	1 000 \$ supplémentaires (total de 2 500 \$)

Les thermopompes à air admissibles sont décrites à la section 5 « Thermopompe à air : systèmes admissibles ».

3. Volet Petit bâtiment multilogement (PBM)

Les documents de référence à utiliser tout au long du processus d'homologation au programme se trouvent sur le site Web www.transitionenergetique.gouv.qc.ca :

- > [Cadre normatif Novoclimat – Petit bâtiment multilogement](#)
- > [Exigences techniques Novoclimat – Petit bâtiment multilogement](#)
- > [Procédures de participation Novoclimat – Petit bâtiment multilogement](#)

3.1. Aide financière

L'aide financière est versée au requérant conformément au tableau suivant.

Type de bâtiment	Description du logement	Montant
Bâtiment privé	Option 1 3 chambres ou + (5 ½ ou +)	1 700 \$ par logement
	Option 2 2 chambres (4 ½)	1 350 \$ par logement
	Option 3 1 chambre (loft, 2 ½ ou 3 ½)	1 000 \$ par logement
	Option 4 1 chambre sans cuisine ou sans salle de bain (1 ou 1 ½)	500 \$ par logement
Bâtiment à vocation sociale	Option 1 3 chambres ou + (5 ½ ou +)	3 400 \$ par logement
	Option 2 2 chambres (4 ½)	2 700 \$ par logement
	Option 3 1 chambre (loft, 2 ½ ou 3 ½)	2 000 \$ par logement
	Option 4 1 chambre sans cuisine ou sans salle de bain (1 ou 1 ½)	1 000 \$ par logement

Type d'appareil	Description de l'appareil	Montant
Thermopompe à air admissible	Voir section 5	350 \$ par logement

Le requérant peut bénéficier d'une aide financière pour chaque bâtiment distinct qu'il inscrit au programme. Ainsi, chaque projet inscrit comprend un bâtiment, qui comprend plusieurs logements. L'aide est calculée en fonction du type et du nombre de logements.

4. Volet Grand bâtiment multilogement (GBM)

Les documents de référence à utiliser tout au long du processus d'homologation au programme se trouvent sur le site Web www.transitionenergetique.gouv.qc.ca :

- > [Cadre normatif Novoclimat - Grand bâtiment multilogement](#)
- > [Exigences techniques Novoclimat - Grand bâtiment multilogement](#)
- > [Procédure de participation Novoclimat - Grand bâtiment multilogement](#)

4.1. Aide financière

L'aide financière est versée au requérant conformément au tableau suivant.

Type de bâtiment	Description du logement	Montant
Bâtiment privé	Option 1 (logement incluant une cuisine et une salle de bain)	1 300 \$ par logement
	Option 2 (logement avec une chambre, sans cuisine ou sans salle de bain)	445 \$ par logement
Bâtiment à vocation sociale	Option 1 (logement avec deux chambres ou plus, avec cuisine et salle de bain)	2 925 \$ par logement
	Option 2 (logement avec une seule chambre, avec cuisine et salle de bain)	1 685 \$ par logement
	Option 3 (logement avec une chambre, sans cuisine ou sans salle de bain)	885 \$ par logement

Le requérant peut bénéficier d'une aide financière pour chaque bâtiment distinct qu'il inscrit au programme. Ainsi, chaque projet inscrit comprend un bâtiment, qui comprend plusieurs logements. L'aide est calculée en fonction du type et du nombre de logements.

5. Thermopompe à air : systèmes admissibles

Le système de thermopompe installé doit respecter les conditions suivantes.

Conditions	
Thermopompe à air	<ul style="list-style-type: none">• Installation d'une thermopompe à air, pour chauffage et climatisation• La puissance nominale de chauffage à 47°F de l'unité extérieure doit être d'au moins 12 000 Btu / h• Le système doit être neuf, homologué ENERGY STAR^{MD} et doit figurer dans le répertoire disponible (en anglais seulement) sur le site Web du CEE-AHRI• Le système peut être<ul style="list-style-type: none">○ une nouvelle thermopompe à air bibloc (centrale)○ une nouvelle thermopompe à air minibloc sans conduits (murale), comprenant au moins une unité par étage (à l'exclusion du sous-sol). Au moins une unité extérieure combinée à une ou plusieurs unités intérieures doit satisfaire à l'exigence de puissance des 12 000 BTU/h en chauffage;○ une thermopompe à air monobloc.

6. Vous avez des questions?

Assistance technique

Pour toute question d'ordre administratif ou technique en lien avec votre projet, vous pouvez communiquer directement avec le conseiller évaluateur de votre région.

Retrouvez [la liste des conseillers évaluateurs Novoclimat](#) sur notre site Web pour connaître le numéro de téléphone à composer.

Renseignements généraux

1 866 266-0008

novoclimat@novoclimat.ca

www.transitionenergetique.gouv.qc.ca